

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Première session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 31 janvier–2 février 2005

QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE

**Point 9 de l'ordre du
jour**

*Pour information**



Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.1/2005/9

5 janvier 2005

ORIGINAL: ANGLAIS

PROGRAMME DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE BIENNAL 2005–2006

* Conformément aux décisions relatives à la gouvernance que le Conseil d'administration a approuvées à sa session annuelle et à sa troisième session ordinaire de 2000, les documents soumis au Conseil pour information ne sont discutés que si un de ses membres le demande expressément, suffisamment avant la séance, et si la présidence décide de faire droit à cette demande, considérant qu'il s'agit d'une utilisation appropriée du temps du Conseil.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est présenté au Conseil d'administration pour information.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le fonctionnaire du PAM mentionné ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

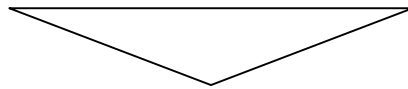
Secrétaire du Conseil d'administration: Mme C. von Roehl tél.: 066513-2603

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



1. À sa troisième session ordinaire de 2004, le Conseil a demandé à ce que le Programme de travail pour l'exercice biennal soit soumis à sa première session ordinaire et à sa session annuelle pour information, et à sa deuxième session ordinaire pour approbation. Ce document est donc présenté au Conseil pour information.
2. Le Programme de travail pour l'exercice biennal est un document évolutif qui est régulièrement mis à jour à partir des informations fournies par le Secrétariat, les membres du Conseil et les observateurs; il est examiné par le Bureau à chacune de ses réunions.
3. Conformément à une recommandation relative à la gouvernance approuvée par le Conseil en mai 2000, les documents soumis au Conseil pour information ne sont discutés que si un de ses membres le demande, et si la présidence décide de faire droit à cette demande, considérant qu'il s'agit d'une utilisation appropriée du temps du Conseil.
4. Ce document contient également le projet de calendrier des sessions des organes directeurs de la FAO, du FIDA et du PAM et autres réunions importantes en 2005–2006 que les trois institutions ont préparé dans un souci d'harmonisation de leurs calendriers.

PROJET DE DECISION*



Le Conseil approuve le Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2005–2006 (WFP/EB.1/2005/9) tel que proposé par le Bureau et le Secrétariat.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.



RÉSUMÉ DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE BIENNAL 2005-2006

EB.1/2005 (31 janvier-2 février)	EB.A/2005 (6-10 juin)	EB.2/2005 (7-11 novembre)
INTRODUCTION <ul style="list-style-type: none"> ➤ Adoption de l'ordre du jour (A) ➤ Élection du Bureau ➤ Désignation du Rapporteur 	INTRODUCTION <ul style="list-style-type: none"> ➤ Adoption de l'ordre du jour (A) ➤ Désignation du Rapporteur 	INTRODUCTION <ul style="list-style-type: none"> ➤ Adoption de l'ordre du jour (A) ➤ Désignation du Rapporteur
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Questions stratégiques actuelles et futures (E) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Questions stratégiques actuelles et futures (E) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Questions stratégiques actuelles et futures (E)
QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE <ul style="list-style-type: none"> ➤ Définition des situations d'urgence (A) ➤ Retrait des situations d'urgence (A) ➤ Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO (A) ➤ Rapport du Bureau sur l'évaluation des questions de gouvernance (I) 	QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport annuel d'exécution pour 2004 (A) ➤ Plan stratégique (2006-2009) (A) ➤ Vivres pour la formation (E) ➤ Rapport d'activité sur la mise en oeuvre de la politique du PAM concernant le VIH/SIDA (I) ➤ Sources de l'aide alimentaire (E) ➤ Achats et passations de marché locaux (E) ➤ Examen à mi-parcours de la mise en oeuvre de la politique concernant la problématique hommes-femmes (I) ➤ Directives relatives à la réalisation du droit à l'alimentation: rapport d'activité (E) 	QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise à jour de la synthèse des politiques générale du PAM (I) ➤ Accès humanitaire (A/E) ➤ Ciblage (A/E) ➤ Rapport sur le suivi de l'initiative de décentralisation (E) ➤ Rapport sur la situation de la gestion axée sur les résultats (I) ➤ Mise à jour sur la mise en oeuvre et les réalisations du mémorandum d'accord entre le PAM et le NEPAD (I) ➤ Mise à jour annuelle sur l'alimentation scolaire (I) ➤ Rapport d'activité sur le plan d'exécution de l'évaluation des besoins d'urgence (I)
RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES <ul style="list-style-type: none"> ➤ Cadre de financement relatif à la mise en oeuvre de la Priorité stratégique Cinq (A) ➤ Définition des opérations spéciales (A) ➤ Examen des procédures de l'Organisation: financement anticipé des opérations (A) ➤ Rapport sur la visite des membres du Conseil effectuée dans les Territoires palestiniens (I) ➤ Programme de travail du Commissaire aux comptes proposé pour l'exercice biennal 2004-2005 (I) ➤ Rapport du Commissaire aux comptes sur l'application de normes internationales de comptabilité aux états financiers du PAM (E) ➤ Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes (E) ➤ Situation actuelle du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2004-2005 (I) 	RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport financier général (E) ➤ Rapport du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion (E) ➤ Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes (E) ➤ Rapport sur l'application de WINGS (E) 	RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES <ul style="list-style-type: none"> ➤ Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2006-2007 (A) ➤ Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes (E) ➤ Politique/stratégie de gestion des risques (E) ➤ Contributions multilatérales au PAM (I/E) ➤ Rapport du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion (E)
RAPPORTS D'ÉVALUATION <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport résumé de l'évaluation de l'IPSR Afghanistan 10233.0 (E) ➤ Note d'information sur le Plan d'exécution des recommandations sur l'évaluation des IPSR (I) 	RAPPORTS D'ÉVALUATION (E) <ul style="list-style-type: none"> ➤ Portefeuille d'activités au Tchad ➤ Portefeuille d'activités en Ouganda ➤ Rapport de synthèse sur l'évaluation de l'UNJLC ➤ Étude d'impact de l'OEDE sur la suite donnée aux recommandations ➤ Rapport d'évaluation de l'IPSR en République démocratique du Congo 	RAPPORTS D'ÉVALUATION (E) <ul style="list-style-type: none"> ➤ Évaluation thématique des activités de nutrition ➤ Évaluation thématique des enjeux et possibilités en matière de ciblage pour que les nécessiteux bénéficient des opérations de secours ➤ Portefeuille d'activités en Angola ➤ Évaluation conjointe HCR-PAM sur les projets pilotes de distribution de vivres ➤ Évaluation de l'impact du retrait en République populaire de Chine
QUESTIONS OPÉRATIONNELLES <p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> a) Projets de développement b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement <ul style="list-style-type: none"> ➤ Éthiopie—programme de pays 10208.0 (Act. 2) c) Interventions prolongées de secours et de 	QUESTIONS OPÉRATIONNELLES <p>Projets de programmes de pays (E)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Bangladesh ➤ Ouganda ➤ Burkina Faso ➤ Ghana ➤ Tchad <p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> a) Projets de développement <ul style="list-style-type: none"> ➤ Cap-Vert ➤ Pérou (alimentation scolaire/nutrition) b) Augmentations budgétaires pour des projets de développement c) Interventions prolongées de secours et de 	QUESTIONS OPÉRATIONNELLES <p>Programmes de pays (A)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Bangladesh ➤ Ouganda ➤ Burkina Faso ➤ Ghana ➤ Tchad <p><i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> a) Projets de développement b) Augmentations budgétaires pour des projets de développement/programmes de pays c) Interventions prolongées de secours et de



EB.1/2005 (31 janvier-2 février)	EB.A/2005 (6-10 juin)	EB.2/2005 (7-11 novembre)
<p>redressement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Ouganda 10121.1 ➤ Colombie 10366.0 <p>d) Augmentations budgétaires pour des IPSR <i>Rapport du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif ou conjointement par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO (1er juillet-31 décembre 2004) (I) ➤ IPSR Éthiopie 10362.0: annexe mis à jour (I) 	<p>redressement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Kenya 10258.1 ➤ Érythrée 10192.1 <p>d) Augmentations budgétaires pour des IPSR <i>Rapport du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles (1er juillet-31 décembre 2004) (I)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> a) Projets de développement approuvés par le Directeur exécutif b) Augmentations budgétaires pour des projets de développement approuvés par le Directeur exécutif c) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par le Directeur exécutif d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par le Directeur exécutif e) Rapport sur l'utilisation du Compte d'intervention immédiate (1er janvier-31 décembre 2004) 	<p>redressement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Afghanistan ➤ Tadjikistan ➤ Angola ➤ Côte d'Ivoire ➤ Guinée-Bissau ➤ Région des Grands Lacs 10062.2 ➤ Éthiopie 10127.1 ➤ République démocratique du Congo 10288.1 ➤ Soudan <p>d) Augmentations budgétaires pour des IPSR <i>Rapport du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles (1er janvier-30 juin 2005) (I)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> a) Projets de développement approuvés par le Directeur exécutif b) Augmentations budgétaires pour des projets de développement approuvés par le Directeur exécutif c) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par le Directeur exécutif d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par le Directeur exécutif e) Opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif ou conjointement par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO
<p>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2005-2006 (I) 	<p>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2005-2006 (I) 	<p>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2006-2007 et identification des questions qui exigeront une consultation informelle (A)
<p>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mécanisme de financement des programmes de protection de la sécurité du personnel des Nations Unies (A) 	<p>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport sur les pertes après livraison (y compris une note de mise à jour sur le système de suivi des produits alimentaires du PAM) (E) ➤ Composition du personnel international du PAM (cadre organique et catégories supérieures) (I) ➤ Note d'information sur la mise en oeuvre du nouveau mécanisme de gestion de la sécurité (I) 	<p>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION (I)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Examen approfondi des ressources humaines ➤ Rapport d'examen opérationnel sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement et la décentralisation et la délégation des pouvoirs
<p>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA TROISIÈME SESSION ORDINAIRE DE 2004 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p>	<p>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2005 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p>	<p>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA SESSION ANNUELLE DE 2005 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p>
<p>QUESTIONS DIVERSES</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport sur la réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD/UNFPA, de l'UNICEF et du PAM 	<p>QUESTIONS DIVERSES</p>	<p>QUESTIONS DIVERSES</p>



RÉSUMÉ DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE BIENNAL 2005-2006

EB.1/2006 (20–24 février)	EB.A/2006 (12–16 juin)	EB.2/2006 (6–10 novembre)
INTRODUCTION ➤ Adoption de l'ordre du jour (A) ➤ Élection du Bureau ➤ Désignation du Rapporteur	INTRODUCTION ➤ Adoption de l'ordre du jour (A) ➤ Désignation du Rapporteur	INTRODUCTION ➤ Adoption de l'ordre du jour (A) ➤ Désignation du Rapporteur
➤ Questions stratégiques actuelles et futures (E)	➤ Questions stratégiques actuelles et futures (E)	➤ Questions stratégiques actuelles et futures (E)
QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE ➤ Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO (A)	QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE ➤ Rapport annuel d'exécution pour 2005 (A)	QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE ➤ Mise à jour annuelle sur l'alimentation scolaire (I)
RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES ➤ Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes (E)	RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES ➤ Comptes vérifiés de l'exercice biennal 2004-2005 (A) ➤ Rapport financier général (E) ➤ Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes (E)	RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES ➤ Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes (E)
RAPPORTS D'ÉVALUATION (E) ➤ Évaluation du programme de pays Bhoutan	RAPPORTS D'ÉVALUATION (E) ➤ IPSR Amérique centrale ➤ Programme de pays Éthiopie ➤ Programme de pays Tanzanie	RAPPORTS D'ÉVALUATION (E) ➤ Opération d'urgence en Éthiopie ➤ IPSR Somalie ➤ Programme de pays Soudan
QUESTIONS OPÉRATIONNELLES <i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i> a) Projets de développement ➤ Côte d'Ivoire b) Augmentations budgétaires pour des projets de développement c) Interventions prolongées de secours et de redressement ➤ Myanmar 10066.1 d) Augmentations budgétaires pour des IPSR	QUESTIONS OPÉRATIONNELLES Projets de programmes de pays (E) ➤ Népal ➤ Égypte ➤ Sri Lanka ➤ Inde ➤ Bhoutan ➤ Malawi ➤ Sénégal ➤ Guinée ➤ Mozambique ➤ Zambie ➤ Éthiopie ➤ Tanzanie ➤ Rwanda ➤ Yémen <i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i> a) Projets de développement ➤ République arabe syrienne 10070 b) Augmentations budgétaires pour des projets de développement c) Interventions prolongées de secours et de redressement ➤ Algérie 10172 d) Augmentations budgétaires pour des IPSR	QUESTIONS OPÉRATIONNELLES Programmes de pays (A) ➤ Népal ➤ Égypte ➤ Sri Lanka ➤ Inde ➤ Bhoutan ➤ Malawi ➤ Sénégal ➤ Guinée ➤ Mozambique ➤ Zambie ➤ Éthiopie ➤ Tanzanie ➤ Rwanda ➤ Yémen <i>Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)</i> a) Projets de développement b) Augmentations budgétaires pour des projets de développement c) Interventions prolongées de secours et de redressement ➤ Libéria ➤ Côte d'Ivoire d) Augmentations budgétaires pour des IPSR



EB.1/2006 (20–24 février)	EB.A/2006 (12–16 juin)	EB.2/2006 (6–10 novembre)
<p><i>Rapport du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif ou conjointement par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO (1er juillet–31 décembre 2004) (I) 	<p><i>Rapport du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles (1er juillet–31 décembre 2005) (I)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> a) Projets de développement approuvés par le Directeur exécutif b) Augmentations budgétaires pour des projets de développement approuvés par le Directeur exécutif c) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par le Directeur exécutif d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par le Directeur exécutif e) Rapport sur l'utilisation du Compte d'intervention immédiate (1er janvier–31 décembre 2004) 	<p><i>Rapport du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles (1er janvier–30 juin 2006) (I)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> a) Projets de développement approuvés par le Directeur exécutif b) Augmentations budgétaires pour des projets de développement approuvés par le Directeur exécutif c) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par le Directeur exécutif d) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par le Directeur exécutif e) Opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif ou conjointement par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO
<p>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2006-2007 (I) 	<p>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2006-2007 (I) 	<p>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2007-2008 (A)
<p>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport du Corps commun d'inspection (E) 	<p>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rapport sur les pertes après livraison (E) ➤ Composition du personnel international du PAM (cadre organique et catégories supérieures) (I) ➤ Note d'information sur la mise en oeuvre du nouveau mécanisme de gestion de la sécurité (I) 	<p>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Examen relatif à l'augmentation des pouvoirs délégués au Directeur exécutif (A)
<p>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE 2005 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p>	<p>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2006 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p>	<p>RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA SESSION ANNUELLE DE 2006 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</p>
<p>QUESTIONS DIVERSES</p>	<p>QUESTIONS DIVERSES</p>	<p>QUESTIONS DIVERSES</p>



PROGRAMME DE TRAVAIL ANNOTÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE BIENNAL 2005-2006

(présenté par sujet et par session)

QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

EB.1/2005 (31 janvier–2 février)

➤ *Définition des situations d'urgence (A)*

Ce document, présenté au **Conseil pour approbation**, examine la définition actuelle des situations d'urgence en usage au PAM à la lumière des définitions utilisées par d'autres organisations et partenaires des Nations Unies, ainsi que des tendances actuelles en matière d'urgence. Ce rapport fait suite à la demande formulée par le Conseil au cours des discussions qui ont eu lieu sur la première "Synthèse des politiques générales du PAM" à sa session annuelle de 2002, à l'effet que le Secrétariat propose des sujets de politique générale, et plus particulièrement des sujets en rapport avec les situations d'urgence, qui pourraient faire l'objet d'un débat à de futures sessions.

➤ *Retrait des situations d'urgence (A)*

Ce document examine les enseignements tirés par le PAM de son expérience en matière de désengagement des interventions d'urgence. Il insiste sur l'importance des stratégies de retrait et présente des recommandations visant à orienter à l'avenir la pratique de l'Organisation dans ce domaine. Ce document répond à la demande formulée par le Conseil, lors des discussions sur la première "Synthèse des politiques générales du PAM" à sa session annuelle de 2002, à l'effet que le Secrétariat propose des sujets de politique générale —notamment pour combler les lacunes en matière d'urgence— qui feraient l'objet de discussions au cours de l'exercice biennal suivant. Le "Retrait des situations d'urgence" a été présenté comme sujet de politique générale à la troisième session ordinaire de 2003. Ce document est soumis **pour approbation**.

➤ *Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO (A)*

En vue de la simplification des rapports soumis au Conseil d'administration et aux organes de tutelle du PAM (WFP/EB.A/2004/5-F), le Conseil a décidé, à sa session annuelle de 2004, que le Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO serait présenté tous les ans à la première session ordinaire, à partir de 2005. Ce rapport regroupe en un seul document les trois précédents rapports —la Section II de l'ancien Rapport annuel du Directeur exécutif, le Rapport sur le suivi des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, et le Rapport d'avancement sur la Résolution A/RES/56/201: Examen triennal des activités opérationnelles et de développement. Ce document, qui donne ainsi une image complète de la participation du PAM aux activités menées à l'échelle du système des Nations Unies et de la suite donnée aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, est soumis au Conseil **pour approbation**.

➤ *Rapport du Bureau sur l'évaluation des questions de gouvernance (I)*

Le Bureau fera rapport sur les questions en suspens concernant la gouvernance, telles que la fonction de l'évaluation, le rôle qui incombe au Conseil dans la nomination du Directeur exécutif et autres questions connexes. Ce rapport est présenté **pour information**.

EB.A/2005 (6–10 juin)

➤ *Rapport annuel d'exécution pour 2004 (A)*

L'Article VII.2 du Règlement général stipule que "Le Directeur exécutif présente chaque année au Conseil, **pour approbation**, un Rapport annuel et tout autre rapport que le Conseil lui aura donné pour instruction d'établir." La recommandation h) sur la gouvernance, présentée dans le document "Suivi de la décision du Conseil d'administration 2000/EB.A/6 sur la gouvernance" (WFP/EB.3/2000/3/1), approuvée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2000, stipule par ailleurs qu'"il devrait être élaboré un Rapport annuel d'exécution" sur la base du Plan de gestion de l'exercice biennal précédemment approuvé.

Le Rapport annuel d'exécution pour 2004 a pour objectif de présenter une analyse pertinente et fiable de l'action du PAM au regard des engagements pris pour l'année tels que définis dans le Plan stratégique et dans le Plan de gestion pour la période 2004–2007.



➤ *Plan stratégique (2006-2009) (A)*

À sa troisième session ordinaire en 2000, le Conseil d'administration a approuvé les recommandations figurant dans le rapport du Groupe de travail sur la gouvernance (décision 2000/EB.A/6). Au titre de la recommandation b) relative à la gouvernance, le Plan stratégique et financier actuel devrait être transformé en un Plan stratégique, en intégrant notamment des objectifs axés sur les résultats. Ce document a été présenté pour la première fois à la troisième session ordinaire de 2003. Ce document sera soumis au Conseil **pour approbation**.

➤ *Vivres pour la formation (E)*

Ce document, présenté **pour examen**, examinera les enseignements tirés des expériences passées, en ce qui concerne notamment la mise en œuvre de l'engagement visant à garantir que les femmes et les adolescentes représentent au moins 70 pour cent des participants aux activités de formation appuyées par une aide alimentaire, tel qu'énoncé dans la Politique concernant la problématique hommes-femmes approuvée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2002.

➤ *Rapport d'activité sur la mise en œuvre de la politique du PAM concernant le VIH/SIDA (I)*

Un "Rapport d'activité sur la mise en œuvre de la politique du PAM concernant le VIH/SIDA" sera présenté **pour information** en réponse à la décision prise par le Conseil à sa première session ordinaire de 2003 (WFP/EB.1/2003/10) au cours de sa discussion du document de fond concernant le VIH/SIDA de demander un rapport d'activité sur la mise en œuvre de la politique qui serait soumis au Conseil en 2005.

➤ *Sources de l'aide alimentaire (E)*

Ce document présenté **pour examen** passera en revue l'évolution constatée au niveau de la disponibilité et des sources de l'aide alimentaire, ainsi que les incidences de cette évolution pour le Programme.

➤ *Achats et passations de marché locaux (E)*

Ce document, présenté **pour examen**, fournira des précisions sur les achats et les passations de marché concernant des services et des produits, ainsi que sur les avantages que les pays en développement pourraient en retirer.

➤ *Examen à mi-parcours de la mise en oeuvre de la politique concernant la problématique hommes-femmes (I)*

Le PAM a pour mission de permettre à ceux qui ont faim d'avoir accès à l'alimentation en période d'insécurité alimentaire aiguë et chronique, contribuant ainsi à l'objectif de développement du Millénaire qui est de réduire de moitié la proportion de la population qui souffre de la faim d'ici à 2015. À cet effet, le PAM a élaboré une Politique concernant la problématique hommes-femmes pour 2003-2007, qui a été approuvée par le Conseil en 2002. L'examen à mi-parcours rendra compte de l'état d'avancement des grandes initiatives visant à mettre en œuvre et à intégrer dans les activités la problématique hommes-femmes. Les initiatives à l'appui de ce programme comprennent des études de référence, des directives, une formation à la mise en œuvre des Engagements renforcés en faveur des femmes et des études de terrain. Ce document sera soumis au Conseil **pour information**.

➤ *Rapport d'activité sur les directives relatives à la réalisation du droit à l'alimentation (E)*

Conformément à l'approbation des directives volontaires relatives à la réalisation du droit à l'alimentation débattues à l'échelle internationale, en septembre 2004, par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale et le Conseil de la FAO, et suite aux débats qui se sont tenus à la troisième session ordinaire du Conseil en octobre 2004, le Conseil sera saisi, **pour examen**, d'une note d'information exposant l'utilité de ces directives pour l'action du PAM.

EB.2/2005 (7–11 novembre)

➤ *Mise à jour de la Synthèse des politiques générales du PAM (I)*

À sa session annuelle de 2000, le Conseil d'administration a approuvé les recommandations formulées dans le rapport du Groupe de travail sur la gouvernance (décision 2000/EB.A/6). Au titre de la recommandation d) relative à la gouvernance, les déclarations de politique générale du PAM devraient être codifiées dans un recueil. La "Synthèse des politiques générales du PAM" a été présentée à l'origine au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2002. Une version mise à jour de ce document sera soumise au Conseil **pour information**.



➤ *Accès humanitaire (A/E)*

Ce document informera le Conseil des mécanismes qui orientent l'approche suivie par le Programme, en collaboration avec ses partenaires des Nations Unies, pour accéder en toute sécurité et sans entraves aux victimes d'urgences et chercher conseil en cas de besoin. Il est préparé en réponse à la demande formulée par le Conseil lors de la discussion de la première "Synthèse des politiques générales du PAM" à sa session annuelle de 2002, à l'effet que le Secrétariat propose des sujets de politique générale mettant l'accent sur les questions liées aux urgences, qui seraient discutés aux futures sessions. Le rapport sera soumis **pour approbation ou pour examen**, selon que ses conclusions exigeront ou non du Conseil qu'il approuve l'introduction de changements spécifiques de politique générale dans la "Synthèse des politiques générales du PAM".

➤ *Ciblage (A/E)*

Ce rapport examinera et évaluera les politiques et les pratiques du PAM en matière de ciblage, informera le Conseil des tendances les plus récentes dans ce domaine, et identifiera les problèmes ou les questions spécifiques auxquelles le Conseil souhaiterait prêter une attention particulière. Ce rapport sera soumis **pour examen ou pour approbation** selon que ses conclusions exigeront ou non du Conseil d'administration qu'il approuve l'introduction de changements spécifiques de politique générale dans la "Synthèse des politiques générales du PAM".

➤ *Rapport sur le suivi de l'initiative de décentralisation (E)*

Lors de la discussion consacrée à l'examen de l'initiative de décentralisation du PAM pendant la troisième session ordinaire du Conseil, en octobre 2003, les membres ont demandé qu'un examen sur le suivi de l'initiative de décentralisation soit entrepris au cours de l'année 2005, avec pour thème le partage des connaissances au niveau régional, la rentabilité et l'incidence de la programmation sur les bénéficiaires. Ce rapport devrait également tenir compte de l'expérience acquise par les autres organisations dans le domaine de la décentralisation. Le présent rapport soumis au Conseil **pour examen** est l'aboutissement de cette demande.

➤ *Rapport sur la situation de la gestion axée sur les résultats (I)*

Au cours de la session annuelle et de la troisième session ordinaire de 2003, le Secrétariat a présenté des notes d'information sur la situation de la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats au PAM et a décrit les étapes envisagées ultérieurement. Le Conseil d'administration a demandé qu'un autre rapport de situation soit soumis au cours de l'exercice biennal 2004-2005, et a prié le Secrétariat de fournir un délai pour la présentation de ce rapport. Le Secrétariat a proposé la troisième session ordinaire de 2005, de façon à laisser suffisamment de temps à la formation, à la mise en place de systèmes d'information sur la performance et à l'achèvement d'études de référence, ainsi qu'à l'élaboration de deux Rapports annuels d'exécution (pour 2003 et 2004). Le rapport sera soumis **pour information**.

➤ *Mise à jour sur la mise en oeuvre et les réalisations du Mémorandum d'accord entre le PAM et le NEPAD (I)*

Ce document est préparé en réponse à la demande formulée par le Conseil lorsqu'il a examiné à sa première session ordinaire de 2004 (23-26 février 2004), au titre du point 4 f) de l'ordre du jour, le document intitulé "Note d'information relative à l'appui du PAM au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)", note qui était assortie du mémorandum d'accord signé le 19 novembre entre le NEPAD et le PAM, à savoir que le Secrétariat soumette au moins tous les deux ans un rapport d'activité sur la mise en oeuvre du mémorandum d'accord, en insistant particulièrement sur les priorités retenues. Ce document sera soumis **pour information**.

➤ *Mise à jour annuelle sur l'alimentation scolaire (I)*

À sa troisième session ordinaire de 2004, le Conseil a demandé à être tenu informé chaque année à sa deuxième session ordinaire de la situation des activités relevant du programme d'alimentation scolaire du PAM. Ce rapport annuel est soumis au Conseil **pour information**.

➤ *Rapport d'activité sur le plan d'exécution de l'évaluation des besoins d'urgence (I)*

À sa troisième session ordinaire de 2004, le Conseil d'administration a pris note du plan d'exécution proposé, d'une durée de 30 mois, visant à améliorer les évaluations des besoins d'urgence du PAM. Ce document donne un aperçu de l'état d'avancement et des résultats obtenus à ce jour, ainsi qu'une vue d'ensemble des mesures prévues jusqu'au terme de ce plan. Ce rapport est soumis au Conseil **pour information**.

EB.1/2006 (20-24 février)

➤ *Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO (A)*

En vue de la simplification des rapports soumis par l'Organisation au Conseil d'administration et aux organes de tutelle du PAM (WFP/EB.A/2004/5-F), le Conseil a décidé, à sa session annuelle de 2004, que le Rapport annuel au



Conseil économique et social et au Conseil de la FAO serait présenté tous les ans à la première session ordinaire, à partir de 2005. Ce rapport regroupera les trois précédents rapports —la Section II de l'ancien Rapport annuel du Directeur exécutif, le Rapport sur le suivi des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et le Rapport d'avancement sur la résolution A/RES/56/201: Examen triennal des activités opérationnelles et de développement— en un seul rapport qui donnera une image complète de la participation du PAM aux activités menées à l'échelle du système des Nations Unies et de la suite donnée aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Ce rapport sera soumis au Conseil **pour approbation**.

EB.A/2006 (12–16 juin)

- *Rapport annuel d'exécution pour 2005 (A)*

L'Article VII.2 du Règlement général stipule que "Le Directeur exécutif présente chaque année au Conseil, **pour approbation**, un Rapport annuel et tout autre rapport que le Conseil lui aura donné pour instruction d'établir." La recommandation h) sur la gouvernance, présentée dans le document "Suivi de la décision du Conseil d'administration 2000/EB.A/6 sur la gouvernance" (WFP/EB.3/2000/3/1), approuvée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2000, stipule par ailleurs qu'"il devrait être élaboré un Rapport annuel d'exécution" sur la base du Plan de gestion de l'exercice biennal précédemment approuvé.

Le Rapport annuel d'exécution pour 2005 a pour objectif de présenter une analyse pertinente et fiable de l'action du PAM au regard des engagements pris pour l'année tels que définis dans le Plan stratégique et dans le Plan de gestion pour la période 2004–2007.

EB.2/2006 (6–10 novembre)

- *Mise à jour annuelle sur l'alimentation scolaire (I)*

À sa troisième session ordinaire de 2004, le Conseil a demandé à être tenu informé chaque année à sa deuxième session ordinaire de la situation des activités relevant du programme d'alimentation scolaire du PAM. Ce rapport annuel est soumis au Conseil **pour information**.

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

EB.1/2005 (31 janvier–2 février)

- *Cadre de financement relatif à la mise en œuvre de la Priorité stratégique Cinq (A)*

À la troisième session ordinaire du Conseil en octobre 2004, les membres ont demandé au PAM de présenter un document définissant le cadre financier du document directif "Renforcement des capacités nationales et régionales". Une consultation informelle est prévue en janvier et le document est soumis **pour approbation**.

- *Définition des opérations spéciales (A)*

À sa session annuelle de 2004, le Conseil a approuvé une nouvelle définition de la catégorie d'activités des opérations spéciales, complétée par une note de bas de page indiquant que la question de l'assistance technique serait abordée de nouveau à sa troisième session ordinaire en octobre 2004. Les discussions sur le renforcement des capacités locales et régionales et sur le cadre financier nécessaire à la mise en œuvre de cette priorité stratégique ont été reportées à la première session ordinaire de 2005. L'issue de ces discussions ne modifiant pas la définition des opérations spéciales, le PAM soumet au Conseil **pour approbation** un document présentant la définition de la catégorie d'activités des opérations spéciales telle qu'approuvée à la session annuelle de 2004, sans la note de bas de page.

- *Examen des procédures de l'Organisation: financement anticipé des opérations (A)*

Le rapport sur l'examen des procédures de l'Organisation, soumis au Conseil **pour approbation**, contient une proposition de mécanisme de financement anticipé aux fins de projets pilotes et présente un résumé du travail accompli à ce jour dans le cadre de l'examen des procédures de l'Organisation. Cet examen, qui a débuté en mars 2003, porte sur les inefficacités mises en évidence dans le cas de soldes non dépensés importants.



➤ *Rapport sur la visite des membres du Conseil effectuée dans les Territoires palestiniens (I)*

Un rapport sur la visite des membres du Conseil effectuée dans les Territoires palestiniens en janvier 2005 dans le cadre des projets pilotes menés dans le contexte de l'examen des procédures de l'Organisation est également soumis au Conseil **pour information**.

➤ *Programme de travail du Commissaire aux comptes proposé pour l'exercice biennal 2004–2005 (I)*

Le Commissaire aux comptes du PAM, le National Audit Office (NAO) du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, nommé pour l'exercice biennal 2002–2005, soumet **pour information** un document présentant son programme de travail.

➤ *Rapport du Commissaire aux comptes sur l'application de normes internationales de comptabilité aux états financiers du PAM (E)*

Le Commissaire aux comptes présente **pour examen** un rapport exposant les procédures nécessaires et l'impact de l'application de normes internationales de comptabilité aux états financiers du PAM.

➤ *Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes (E)*

Le rapport sur le suivi de l'application des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes est soumis **pour examen**.

➤ *Situation actuelle du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2004–2005 (I)*

Le Conseil sera saisi, **pour information**, d'un rapport sur la mise en oeuvre du Plan de gestion pour l'exercice biennal 2004–2005.

Le Directeur exécutif transmettra pour examen les documents présentés au titre du point 5 de l'ordre du jour aux Présidents du Comité financier de la FAO et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB). Les observations et recommandations présentées par ces deux organes consultatifs au sujet de ces documents seront soumis au Conseil à sa session annuelle de 2005.

EB.A/2005 (6–10 juin)

➤ *Rapport financier général (E)*

Le Conseil sera saisi, **pour examen**, d'un document exposant diverses questions financières réunies dans un rapport de synthèse complet.

En application de l'article XIV.4 du Règlement général du PAM, le Directeur exécutif transmettra le document, pour examen, au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et au Comité financier de la FAO. Leurs observations et recommandations seront soumises au Conseil **pour information**.

➤ *Rapport du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion (E)*

Le Conseil sera saisi, **pour examen**, d'un rapport du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion.

Le Conseil sera également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

➤ *Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes (E)*

Le rapport sur le suivi de l'application des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes est présenté **pour examen**.

EB.2/2005 (7–11 novembre)

➤ *Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2006–2007 (A)*

À sa session annuelle de 2000, le Conseil d'administration a approuvé les recommandations figurant dans le rapport de son Groupe de travail sur la gouvernance (décision 2000/EB.A/6). Au titre de la recommandation f) relative à la gouvernance, un Plan de gestion devait être soumis au Conseil à chaque exercice biennal financier. Le premier Plan de gestion a été soumis au Conseil à sa troisième session ordinaire de 2003 (Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2004–2005). Le Plan de gestion comprend le budget et le plan de travail du Bureau de l'évaluation pour 2006–2007. Ce document sera soumis au Conseil **pour approbation**.



➤ *Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes (E)*

Le deuxième rapport intérimaire sur l'application des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes dans son rapport sur les états financiers de l'exercice biennal 2002-2003 sera soumis au Conseil **pour examen**.

➤ *Politique/stratégie de gestion des risques (E)*

Le document intitulé "Mécanismes de supervision: pratiques optimales" (WFP/EB.3/2003/5-D/1), présenté au Conseil d'administration à sa troisième session ordinaire de 2003, retenait la gestion des risques comme étant une bonne pratique importante dans le domaine de la gouvernance. Le Conseil attend avec intérêt l'élaboration d'une politique, assortie d'un plan d'action, qui lui seront présentés pour examen en octobre 2005 (décision 2003/EB.3/9). Le document soumis au Conseil **pour examen** sera consacré principalement à la politique et à la stratégie du PAM en vue de la mise en œuvre de la gestion des risques à l'échelle de l'Organisation.

➤ *Contributions multilatérales au PAM (I/E)*

Le document analysera les montants des contributions multilatérales, leur utilisation et les rapports établis pour en rendre compte. Ce document sera soumis au Conseil **pour information/examen**.

➤ *Rapport du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion (E)*

Le Conseil sera saisi, **pour examen**, d'un rapport du Commissaire aux comptes sur les questions de gestion.

Le Conseil sera également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

EB.1/2006 (20–24 février)

➤ *Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes (E)*

Le rapport sur le suivi de l'application des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes est présenté **pour examen**.

EB.A/2006 (12–16 juin)

➤ *Comptes vérifiés de l'exercice biennal 2004–2005 (A)*

Conformément à l'article XIV.6 b) du Règlement général, le Directeur exécutif soumettra au Conseil, **pour approbation**, les états financiers du PAM pour l'exercice biennal, ainsi que les rapports du Commissaire aux comptes. Les états financiers sont présentés sous couvert de la déclaration du Directeur exécutif concernant les comptes de l'exercice biennal.

➤ *Rapport financier général (E)*

Le Conseil sera saisi, **pour examen**, d'un document exposant diverses questions financières réunies dans un rapport de synthèse complet.

En application de l'article XIV.4 du Règlement général du PAM, le Directeur exécutif transmettra le document, pour examen, au CCQAB et au Comité financier de la FAO. Leurs observations et recommandations seront soumises au Conseil **pour information**.

➤ *Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes (E)*

Le rapport sur le suivi de l'application des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes est présenté **pour examen**.

EB.2/2006 (6–10 novembre)

➤ *Suite donnée aux recommandations formulées par le Commissaire aux comptes (E)*

- ◇ Rapport final sur l'application des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes dans son rapport sur les états financiers de l'exercice biennal 2002-2003
- ◇ Premier rapport intérimaire sur l'application des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes dans son rapport sur les états financiers de l'exercice biennal 2004-2005



RAPPORTS D'ÉVALUATION

EB.1/2005 (31 janvier–2 février)

Les documents d'évaluation présentés sous ce point de l'ordre du jour seront soumis au Conseil **pour examen**. Le Conseil est invité à prendre note des rapports et des notes d'information connexes résumant les mesures prises à ce jour par la direction pour mettre en oeuvre les recommandations.

- *Rapport résumé de l'évaluation de l'IPSR Afghanistan 10233.0 (E)*

L'évaluation de l'intervention prolongée de secours et de redressement (IPSR) en Afghanistan, soumise **pour examen**, a eu lieu en mai 2004. Conformément à l'engagement pris par le PAM de mettre en oeuvre la gestion axée sur les résultats, à la politique de l'OEDE et aux demandes réitérées du Conseil d'administration, l'évaluation de l'IPSR en Afghanistan met l'accent sur les résultats obtenus par le PAM dans le cadre des activités menées dans ce pays.

Le Conseil est invité à prendre note des rapports et des notes d'information connexes résumant les mesures prises à ce jour par la direction pour mettre en oeuvre les recommandations.

- *Note d'information sur le plan de mise en oeuvre des recommandations relatives à l'évaluation des IPSR (I)*

Ce document sur le plan de mise en oeuvre des recommandations relatives à l'évaluation des IPSR est soumis **pour information**, en réponse à la demande formulée par le Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2004 (WFP/EB.2/2004/2-A), et fait le point sur la mise en oeuvre des mesures prises par le PAM pour améliorer la qualité de ses IPSR.

EB.A/2005 (6–10 juin)

Les documents d'évaluation présentés sous ce point de l'ordre du jour seront soumis au Conseil **pour examen**. Le Conseil est invité à prendre note des rapports et des notes d'information connexes résumant les mesures prises à ce jour par la direction pour mettre en oeuvre les recommandations.

- *Portefeuille d'activités au Tchad*
- *Portefeuille d'activités en Ouganda*

Les deux évaluations ci-dessus porteront sur les opérations de secours et de redressement et les activités de développement du PAM au Tchad et en Ouganda, en examinant essentiellement la pertinence et les résultats des activités et, dans le cas du Tchad, l'influence des secours d'urgence sur l'exécution du programme de pays. Les programmes de pays du Tchad et de l'Ouganda sont des programmes de la première génération.

- *Rapport de synthèse sur l'évaluation du Centre conjoint de logistique des Nations Unies (UNJLC)*

Ce rapport résumera les principales constatations et conclusions des examens des opérations de l'UNJLC sur le terrain, en Afghanistan, en Iraq et au Libéria. Il recensera les questions qui se dégagent de ces examens et doivent faire l'objet de débats interinstitutions en vue de déterminer les options pour la direction future de l'UNJLC.

- *Étude d'impact de l'OEDE sur la suite donnée aux recommandations*

L'étude d'impact de l'OEDE sur la suite donnée aux recommandations constitue la première tentative de suivi systématique des résultats des évaluations. Elle vise à déterminer dans quelle mesure il est donné suite aux recommandations formulées par l'OEDE lors de ses évaluations et si ces recommandations permettent d'apporter des améliorations aux projets, aux opérations, à l'appui aux politiques et aux opérations, et à définir les meilleures pratiques d'évaluation du point de vue des diverses unités de gestion et des autres parties prenantes. Cette étude couvrira les trois premières années d'expérience de l'OEDE depuis l'introduction, en 2000, de matrices permettant de recenser les mesures prises par la direction pour donner suite aux recommandations. Elle comportera cinq phases, en commençant par des études théoriques et des enquêtes pour finir par la vérification des conclusions et l'établissement d'un rapport d'évaluation final.

- *Rapport d'évaluation de l'IPSR en République démocratique du Congo*



EB.2/2005 (7–11 novembre)

Les documents d'évaluation présentés sous ce point de l'ordre du jour seront soumis au Conseil **pour examen**. Le Conseil est invité à prendre note des rapports et des notes d'information connexes résumant les mesures prises à ce jour par la direction pour mettre en oeuvre les recommandations.

➤ *Évaluation thématique des activités de nutrition*

À titre de suivi de l'étude théorique sur les activités nutritionnelles destinées aux mères et aux enfants entreprise en 2002, le Service de nutrition (PSPN) a demandé à l'OEDE d'effectuer une évaluation thématique des approches suivies actuellement dans les interventions nutritionnelles bénéficiant de l'aide du PAM, en s'appuyant sur un certain nombre d'études de cas menées dans différentes régions géographiques. L'évaluation a lieu en 2004 et évalue dans quelle mesure les quatre principes essentiels au succès des programmes de nutrition destinés aux mères et aux enfants ont été appliqués et leur efficacité dans l'atteinte des objectifs du programme.

➤ *Évaluation thématique des enjeux et possibilités en matière de ciblage pour que les nécessiteux bénéficient des opérations de secours*

En coopération avec la Division des stratégies, des politiques et de l'appui aux programmes (PSP), l'OEDE mènera en 2004-2005 une évaluation thématique des enjeux et des possibilités pour le PAM dans ses efforts pour garantir un ciblage efficace. Les conclusions de l'évaluation devraient amener à formuler de nouvelles politiques à l'échelle de l'Organisation, en particulier pour le ciblage des secours. Cette évaluation se concentrera sur des opérations de secours en cours ou achevées récemment.

➤ *Portefeuille d'activités en Angola*

L'évaluation du portefeuille d'activités en Angola, composée d'une IPSR et d'opérations spéciales connexes, fera suite à l'évaluation menée à la fin 2001; elle devrait donner des résultats intéressants compte tenu des bouleversements politiques intervenus dans le pays depuis.

➤ *Évaluation conjointe HCR-PAM sur les projets pilotes de distribution de vivres*

Le principal objectif de l'évaluation entreprise conjointement par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le PAM est de déterminer l'efficacité des nouvelles dispositions en vertu desquelles le PAM se charge des distributions de vivres destinées aux réfugiés, à titre expérimental dans cinq pays. Les conclusions de cette évaluation devraient aider le HCR et le PAM à décider s'il convient de confier au PAM ces distributions de vivres.

➤ *Évaluation de l'impact du retrait en République populaire de Chine*

L'évaluation devrait avoir lieu en octobre/novembre 2004 et aura deux fonctions: i) passer en revue l'aide du PAM dans le pays depuis le début des opérations en 1979 et ii) évaluer le programme de pays en cours et le processus de retrait progressif. Elle s'intéressera en particulier au partenariat PAM/FIDA/Ministère de l'agriculture en Chine.

EB.1/2006 (20–24 février)

Le document d'évaluation présenté sous ce point de l'ordre du jour sera soumis au Conseil **pour examen**. Le Conseil est invité à prendre note du rapport et de la note d'information connexe résumant les mesures prises à ce jour par la direction pour mettre en oeuvre les recommandations.

➤ *Évaluation du programme de pays Bhoutan*

L'évaluation aura lieu au deuxième trimestre de 2005. Elle portera sur le premier programme de pays au Bhoutan et devrait fournir des orientations quant à la direction future des opérations du PAM dans ce pays.

EB.A/2006 (12–16 juin)

Les documents d'évaluation présentés sous ce point de l'ordre du jour seront soumis au Conseil **pour examen**. Le Conseil est invité à prendre note des rapports et des notes d'information connexes résumant les mesures prises à ce jour par la direction pour mettre en oeuvre les recommandations.

- IPSR Amérique centrale
- Programme de pays Éthiopie
- Programme de pays Tanzanie



EB.2/2006 (6–10 novembre)

Les documents d'évaluation présentés sous ce point de l'ordre du jour seront soumis au Conseil **pour examen**. Le Conseil est invité à prendre note des rapports et des notes d'information connexes résumant les mesures prises à ce jour par la direction pour mettre en oeuvre les recommandations.

- Opération d'urgence en Éthiopie
- IPSR Somalie
- Programme de pays Soudan

QUESTIONS OPÉRATIONNELLES

EB.1/2005 (31 janvier–2 février)

Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)

Augmentations budgétaires pour des projets de développement

Le Conseil sera saisi, **pour approbation**, de l'augmentation budgétaire ci-après dont le montant dépasse celui que le Directeur exécutif est autorisé à approuver:

- Éthiopie—programme de pays 10208.0 (Activité 2)

Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil sera saisi, **pour approbation**, des IPSR ci-après dont le montant dépasse celui que le Directeur exécutif est autorisé à approuver:

- Ouganda 10121.1
- Colombie 10366.0

Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles (1er juillet–31 décembre 2004) (I)

- Opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO

Le Conseil d'administration sera saisi, **pour information**, d'un document résumant les opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice du Règlement général.

- IPSR Éthiopie 10362.0: annexe mise à jour (I)

Suite à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, l'annexe révisée de l'IPSR Éthiopie 10362.0 est soumise au Conseil **pour information**.

EB.A/2005 (6–10 juin)

Projets de programmes de pays (E)

En octobre 2002, le Conseil d'administration a approuvé la procédure harmonisée d'approbation des programmes de pays (WFP/EB.3/2002/4-B), selon laquelle les projets sont examinés lors de la deuxième session ordinaire, en juin. Les programmes de pays seront affichés sur le site web du PAM et approuvés à la troisième session ordinaire selon une procédure "d'approbation tacite". Ils ne seront examinés que si cinq membres du Conseil ou plus en font la demande par écrit (WFP/EB.2/2003/INF/6). Les programmes de pays suivants seront approuvés sur cette base:

- Bangladesh
- Ouganda
- Burkina Faso
- Ghana
- Tchad

Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)



Projets de développement

Le Conseil sera saisi, **pour approbation**, des projets de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que le Directeur exécutif est autorisé à approuver:

- Cap-Vert
- Pérou (alimentation scolaire/nutrition)

Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil sera saisi, **pour approbation**, des interventions prolongées de secours et de redressement ci-après dont le montant dépasse celui que le Directeur exécutif est autorisé à approuver:

- Kenya 10258.1
- Érythrée 10192.1

Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles (1er juillet–31 décembre 2004) (I)

Le Conseil sera saisi, **pour information**, des documents résumant les projets de développement, les IPSR et les opérations d'urgence; et les augmentations budgétaires pour des projets de développement et des IPSR approuvées par le Directeur exécutif conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués. Il pourra également être saisi de documents résumant les opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice du Statut. Le Conseil sera également saisi d'un rapport sur l'utilisation du Compte d'intervention immédiate (1er janvier–31 décembre 2004).

EB.2/2005 (7–11 novembre)

Programmes de pays (A)

En octobre 2002, le Conseil d'administration a approuvé la procédure harmonisée d'approbation des programmes de pays (WFP/EB.3/2002/4-B), selon laquelle les projets sont examinés lors de la deuxième session ordinaire, en juin. Les programmes de pays seront affichés sur le site web du PAM et approuvés à la troisième session ordinaire selon une procédure "d'approbation tacite". Ils ne seront examinés que si cinq membres du Conseil ou plus en font la demande par écrit (WFP/EB.2/2003/INF/6). Le programme de pays ci-après sera approuvé sur cette base:

- Bangladesh
- Ouganda
- Burkina Faso
- Ghana
- Tchad

Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)

Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil sera saisi, **pour approbation**, des interventions prolongées de secours et de redressement ci-après dont le montant dépasse celui que le Directeur exécutif est autorisé à approuver:

- Afghanistan 10233.0
- Tadjikistan
- Angola
- Côte d'Ivoire
- Guinée-Bissau
- Région des Grands Lacs 10062.2
- Éthiopie 10127.1
- République démocratique du Congo 10288.1
- Soudan

Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles (1er janvier–30 juin 2005) (I)

Le Conseil sera saisi, **pour information**, des documents résumant les projets de développement, les IPSR et les opérations d'urgence; et les augmentations budgétaires pour des projets de développement et des IPSR approuvées par le Directeur exécutif conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués. Il pourra également être saisi de documents résumant les opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice du Statut.



EB.1/2006 (20–24 février)

Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)

Projets de développement

Le Conseil sera saisi, **pour approbation**, des projets de développement ci-après dont le montant dépasse celui que le Directeur exécutif est autorisé à approuver:

- Côte d'Ivoire

Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil sera saisi, **pour approbation**, des interventions prolongées de secours et de redressement ci-après dont le montant dépasse celui que le Directeur exécutif est autorisé à approuver:

- Myanmar 10066.1

Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles (1er juillet–31 décembre 2005) (I)

- Opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif ou conjointement par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO

Le Conseil d'administration sera saisi, **pour information**, d'un document résumant les opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice au Statut.

EB.A/2006 (12–16 juin)

Projets de programmes de pays (E)

En octobre 2002, le Conseil d'administration a approuvé la procédure harmonisée d'approbation des programmes de pays (WFP/EB.3/2002/4-B), selon laquelle les projets sont examinés lors de la deuxième session ordinaire, en juin. Les programmes de pays seront affichés sur le site web du PAM et approuvés à la troisième session ordinaire selon une procédure "d'approbation tacite". Ils ne seront examinés que si cinq membres du Conseil ou plus en font la demande par écrit (WFP/EB.2/2003/INF/6). Les programmes de pays suivants seront approuvés sur cette base:

- Népal
- Égypte
- Sri Lanka
- Inde
- Bhoutan
- Malawi
- Sénégal
- Guinée
- Mozambique
- Zambie
- Éthiopie
- Tanzanie
- Rwanda
- Yémen

Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)

Projets de développement

Le Conseil sera saisi, **pour approbation**, des projets de développement ci-après dont le montant dépasse celui que le Directeur exécutif est autorisé à approuver:

- République arabe syrienne 10070

Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil sera saisi, **pour approbation**, des IPSR ci-après dont le montant dépasse celui que le Directeur exécutif est autorisé à approuver:

- Algérie 10172



Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles (1er juillet–31 décembre 2005) (I)

Le Conseil sera saisi, **pour information**, des documents résumant i) les projets de développement, les IPSR et les opérations d'urgence et ii) les augmentations budgétaires pour des projets de développement et des IPSR approuvées par le Directeur exécutif conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués. Il pourra également être saisi de documents résumant les opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice du Statut. Le Conseil sera également saisi d'un rapport sur l'utilisation du Compte d'intervention immédiate (1er janvier–31 décembre 2005).

EB.2/2006 (6–10 novembre)*Programmes de pays (A)*

En octobre 2002, le Conseil d'administration a approuvé la procédure harmonisée d'approbation des programmes de pays (WFP/EB.3/2002/4-B), selon laquelle les projets sont examinés lors de la deuxième session ordinaire, en juin. Les programmes de pays seront affichés sur le site web du PAM et approuvés à la troisième session ordinaire selon une procédure "d'approbation tacite". Ils ne seront examinés que si cinq membres du Conseil ou plus en font la demande par écrit (WFP/EB.2/2003/INF/6). Les programmes de pays suivants seront approuvés sur cette base:

- Népal
- Égypte
- Sri Lanka
- Inde
- Bhoutan
- Malawi
- Sénégal
- Guinée
- Mozambique
- Zambie
- Éthiopie
- Tanzanie
- Rwanda
- Yémen

Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (A)

Interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil sera saisi, **pour approbation**, des IPSR ci-après dont le montant dépasse celui que le Directeur exécutif est autorisé à approuver:

- Libéria
- Côte d'Ivoire

Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles (1er janvier–30 juin 2006) (I)

Le Conseil sera saisi, **pour information**, des documents résumant i) les projets de développement, les IPSR et les opérations d'urgence et ii) les augmentations budgétaires pour des projets de développement et des IPSR approuvées par le Directeur exécutif conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués. Il pourra également être saisi de documents résumant les opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'alinéa b) de l'appendice du Statut.

QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE

EB.1/2005 (31 janvier–2 février) et EB.A/2005 (6–10 juin)*Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2005-2006 (I)*

Suite à la demande présentée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une version revue du programme de travail pour l'exercice biennal 2005-2006 est soumise au Conseil **pour information**.



EB.2/2005 (7–11 novembre)

Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2006-2007 (A)

En application de l'article III du Règlement intérieur, le Conseil sera saisi, **pour approbation**, de son Programme de travail provisoire pour l'exercice biennal 2006-2007. Conformément aux décisions 2000/EB.A/6 et 2000/EB.3/1 prises au cours de l'examen du Programme de travail provisoire, le Conseil devrait en outre:

- donner des avis sur la destination de chaque document (pour approbation, pour examen ou pour information);
- envisager l'opportunité d'organiser de temps à autre un colloque sur l'aide alimentaire;
- identifier les thèmes qui pourraient avantageusement être traités dans le cadre d'une consultation informelle avant d'être soumis au Conseil pour décision;
- analyser les activités du Conseil au cours des 12 mois écoulés, et décider si des réunions d'information préalables à ses sessions devraient être organisées l'année suivante et, dans l'affirmative, sur quels sujets.

EB.1/2006 (20–24 février) et EB.A/2006 (12–16 juin)

Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2006–2007 (I)

En réponse à la demande exprimée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une version revue du programme de travail pour l'exercice biennal 2005–2006 est présentée **pour information**.

EB.2/2006 (6–10 novembre)

Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2007-2008 et identification des questions qui exigeront une consultation informelle (A)

En application de l'article III du Règlement intérieur, le Conseil sera saisi, **pour approbation**, de son Programme de travail provisoire pour l'exercice biennal 2007-2008. Conformément aux décisions 2000/EB.A/6 et 2000/EB.3/1 prises au cours de l'examen du Programme de travail provisoire, le Conseil devrait en outre:

- donner des avis sur la destination de chaque document (pour approbation, pour examen ou pour information);
- envisager l'opportunité d'organiser de temps à autre un colloque sur l'aide alimentaire;
- identifier les thèmes qui pourraient avantageusement être traités dans le cadre d'une consultation informelle avant d'être soumis au Conseil pour décision;
- analyser les activités du Conseil au cours des 12 mois écoulés, et décider si des réunions d'information préalables à ses sessions devraient être organisées l'année suivante et, dans l'affirmative, sur quels sujets.

QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

EB.1/2005 (31 janvier–2 février)

- *Mécanisme de financement des programmes de protection de la sécurité du personnel des Nations Unies (A)*

Le Conseil a examiné à sa session annuelle de 2004 le document intitulé "Note d'information sur la mise en oeuvre du nouveau mécanisme de gestion de la sécurité" (WFP/EB.A/2004/7-C) et a pris note de son contenu, notamment de l'intention du Secrétariat d'informer le Conseil de l'état d'avancement et du financement du programme de mise à niveau de la sécurité du PAM à sa première session ordinaire de 2005, ainsi que de toute modification des obligations financières du PAM envers le Système de gestion des mesures de sécurité des Nations Unies. Ce document est soumis **pour approbation**.



EB.A/2005 (6–10 juin)

➤ *Rapport sur les pertes après livraison* (E)

Le Directeur exécutif présentera au Conseil, **pour examen**, un rapport sur les pertes de produits survenues après livraison dans les pays bénéficiaires.

Ce rapport, requis chaque année, fait suite à la demande exprimée en 1994 par le Sous-comité des projets lors de sa douzième session, qui "soulignait la nécessité d'établir des rapports contenant davantage d'informations sur les pertes encourues après livraison dans les pays bénéficiaires". Lors de sa session annuelle de 2000, le Conseil a "encouragé le Secrétariat à prendre toutes les mesures nécessaires afin de veiller à ce que les pertes soient encore réduites et d'obtenir le remboursement de la part des gouvernements qui, par négligence, avaient causé la perte de produits. Suite aux recommandations du Conseil, le rapport sur les pertes après livraison décrit les mesures mises en place par le Secrétariat et présente des informations mises à jour sur le système de suivi des produits alimentaires du PAM.

➤ *Composition du personnel international du PAM (cadre organique et catégories supérieures)* (I)

Le Conseil sera saisi, **pour information**, de la liste de l'ensemble du personnel international (cadre organique et catégories supérieures) sous contrat d'une durée d'un an ou plus, au 31 décembre 2004. Elle inclut les administrateurs recrutés sur le plan international, les administrateurs auxiliaires et les volontaires des Nations Unies, ainsi que les autres catégories de personnel employé par le Programme.

➤ *Note d'information sur la mise en oeuvre du nouveau mécanisme de gestion de la sécurité* (I)

Le Conseil d'administration a examiné à sa session annuelle de 2004 le document intitulé "Note d'information sur la mise en oeuvre du nouveau mécanisme de gestion de la sécurité" (WFP/EB.A/2004/7-C) et a pris note de son contenu, notamment de l'intention du Secrétariat d'informer le Conseil régulièrement de l'état d'avancement de la question. Dans le Programme de travail pour l'exercice biennal 2004–2005 (WFP/EB.1/2004/10-A), approuvé par le Conseil, il est prévu que le Secrétariat présente une mise à jour de cette question importante tous les ans à la session annuelle. Ce document sera soumis **pour information**.

EB.2/2005 (7–11 novembre)

➤ *Examen approfondi des ressources humaines* (I)

À sa première session ordinaire de 2004, au cours des débats sur la Politique du PAM régissant le recrutement du personnel et la représentation géographique des États membres, le Conseil a été informé de la méthodologie utilisée par le PAM pour assurer une bonne représentation du personnel du cadre organique recruté sur le plan international et a demandé (décision 2004/EB.1/3) que ses opinions soient prises en considération dans le cadre de l'examen de la gestion des ressources humaines. L'Examen approfondi des ressources humaines, qui portera également sur les politiques de recrutement, sera soumis au Conseil **pour information**.

➤ *Rapport d'examen opérationnel sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement et la décentralisation et la délégation des pouvoirs* (I)

Le "Rapport d'examen opérationnel sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement et la décentralisation et la délégation des pouvoirs" sera présenté, **pour information**, à la deuxième session ordinaire du Conseil en novembre 2005, sous le point intitulé "Questions d'administration et de gestion". Ce document informera les membres du Conseil des mesures identifiées en vue de l'amélioration de la gestion de la chaîne d'approvisionnement au PAM et examinera plus avant la décentralisation et la délégation des pouvoirs; il formulera aussi des recommandations visant à déléguer davantage de pouvoirs aux directeurs de pays.

EB.1/2006 (20–24 février)

➤ *Rapports du Corps commun d'inspection (CCI)* (E)

Le Conseil d'administration, par sa décision 2002/EB.2/17 a recommandé d'inclure les éléments suivants dans les rapports du CCI qui lui sont présentés chaque année par le Secrétariat:

- i) les observations formulées par le PAM sur les rapports du CCI présentés deux ans auparavant ayant une pertinence pour les activités du PAM (les observations concernant le rapport présenté par le CCI en 2004 seront formulées à la première session ordinaire de 2006);



- ii) la liste des rapports du CCI publiés cette année; et
- iii) l'état d'avancement de l'application par le PAM des recommandations précédemment approuvées ou acceptées.

Conformément à l'usage au sein des Conseils d'autres fonds et programmes, le Secrétariat présentera **pour examen** au Conseil, à sa première session, un rapport récapitulatif comportant les éléments énumérés ci-dessus.

EB.A/2006 (12–16 juin)

➤ *Rapport sur les pertes après livraison* (E)

Le Directeur exécutif présentera au Conseil, **pour examen**, un rapport sur les pertes de produits survenues après livraison dans les pays bénéficiaires.

Ce rapport, requis chaque année, fait suite à la demande exprimée en 1994 par le Sous-comité des projets lors de sa douzième session, qui "soulignait la nécessité d'établir des rapports contenant davantage d'informations sur les pertes encourues après livraison dans les pays bénéficiaires". Lors de sa session annuelle de 2000, le Conseil a "encouragé le Secrétariat à prendre toutes les mesures nécessaires afin de veiller à ce que les pertes soient encore réduites et d'obtenir le remboursement de la part des gouvernements qui, par négligence, avaient causé la perte de produits." Faisant directement suite à la recommandation du Conseil, Ce rapport sur les pertes après livraison passe en revue les mesures prises par le Secrétariat.

➤ *Composition du personnel international du PAM (cadre organique et catégories supérieures)* (I)

Le Conseil sera saisi, **pour information**, de la liste de l'ensemble du personnel international (cadre organique et catégories supérieures) sous contrat d'une durée d'un an ou plus, au 31 décembre 2005. Elle inclut les administrateurs recrutés sur le plan international, les administrateurs auxiliaires et les volontaires des Nations Unies, ainsi que les autres catégories de personnel employé par le PAM.

➤ *Note d'information sur la mise en oeuvre du nouveau mécanisme de gestion de la sécurité* (I)

Le Conseil d'administration a examiné à sa session annuelle de 2002 le document intitulé "Mise en oeuvre du mécanisme de financement des programmes de sécurité et de sûreté du personnel des Nations Unies" (WFP/EB.A/2002/6-B) et a pris note de son contenu, notamment de l'intention du Secrétariat d'informer le Conseil régulièrement de l'état d'avancement de la question. Dans le Programme de travail pour l'exercice biennal 2003-2004 (WFP/EB.3/2002/11/Rev.1), approuvé par le Conseil, il est prévu que le Secrétariat présente une mise à jour de cette question importante tous les ans à la session annuelle. Ce document sera soumis **pour information**.

EB.2/2006 (6–10 novembre)

➤ *Examen relatif à l'augmentation des pouvoirs délégués au Directeur exécutif* (A)

À sa troisième session ordinaire de 2004, le Conseil a approuvé la délégation au Directeur exécutif du pouvoir d'approuver les IPSR et les révisions budgétaires y afférentes pour lesquelles la valeur des produits alimentaires est égale ou inférieure à 20 millions de dollars E.-U.; le rétablissement du mécanisme d'approbation par correspondance par le Conseil; l'élimination du plafond de 10 pour cent imposé à la valeur des produits alimentaires pour l'approbation des révisions budgétaires et la délégation au Directeur exécutif du pouvoir d'approuver toutes les opérations spéciales. Cela étant, le Conseil a demandé à ce que l'attribution de ces pouvoirs soit réexaminée après deux ans de mise en oeuvre en 2006, à la troisième session ordinaire du Conseil qui décidera si cette procédure doit être maintenue. Ce document, qui contient une analyse de la situation au cours des deux années écoulées et une recommandation à l'intention du Conseil, est soumis **pour approbation**.



PROJET DE CALENDRIER DES SESSIONS DES ORGANES DIRECTEURS DE LA FAO, DU FIDA ET DU PAM ET DES AUTRES REUNIONS IMPORTANTES, 2005–2006

	2005		2006	
JANVIER	PAM	31/1- 02/02	24 ARC	30/1-3/2
FÉVRIER	FIDA/CG	14-18	FIDA/CG PAM	13-17 20-24
MARS	26 COFI COFI RM COFO RM 17 COFO	7-11 12 14 15-19	28 NERC 80 CQCJ	12-16 27-28
AVRIL	78 CQCJ 65 CCP 19 COAG FIDA/CA	4-5 6-8 12-15 18-22	FIDA/CA 29 LARC	10-13 24-28
MAI	FIDA/VII (1) 109 FC 93 PC 31 CSA	2-6 9-13 9-13 23-26	95 PC 111 FC 28 APRC	8-12 8-12 15-19
JUIN	PAM 128 CL	6-10 20-25	25 ERC PAM	7-9 12-16
JUILLET	FIDA/VII (2) FIDA/VII (2)	4-8 11-15		
AOÛT				
SEPTEMBRE	FIDA/VII (3) FIDA/CA 110 FC 94 PC 79 CQCJ	1-2 12-16 19-23 19-23 28-29	FIDA/CA 32 CSA 112 FC 96 PC 81 CQCJ	4-8 11-15 18-22 18-22 28-29
OCTOBRE	JMA	17 (Mon)	JMA	16
NOVEMBRE	PAM 129 CL 33 C 130 CL	7-11 16-18 19-26 28	PAM 131 CL	6-10 20-25
DÉCEMBRE	FIDA/CA FIDA/VII (4)	12-15 16	FIDA/CA	11-15

Eid Al-Adha 21 janvier 2005
Pâque 27 mars 2005
Ramadan 4 octobre–2 novembre 2005
Eid Al-Fitr 3 novembre 2005

Eid Al-Adha 11 janvier 2006
Pâque 16 avril 2006
Ramadan 24 septembre–23 octobre 2006
Eid Al-Fitr 24 octobre 2006

APRC Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique
ARC Conférence régionale pour l'Afrique
C Conférence
CCP Comité des produits

ERC Conférence régionale pour l'Europe
FC Comité financier
FIDA/CA Conseil d'administration du FIDA
FIDA/GC Conseil des gouverneurs du FIDA
FIDA/VII Consultations relatives à la reconstitution des ressources du FIDA
LARC Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes
NERC Conférence régionale pour le Proche-Orient
PC Comité du Programme
RM Réunion ministérielle
WFD Journée mondiale de l'alimentation

CL Conseil

COAG Comité de l'agriculture

COFI Comité des pêches
COFO Comité des forêts
CQCJ Comité des questions constitutionnelles et juridiques

CSA Comité de la sécurité alimentaire mondiale

WFP Conseil d'administration du programme alimentaire mondial

